

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1836

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Appel à manifestation d'intérêt - Parcours emploi intégré vers les métiers en tension - Convention avec Pôle emploi pour l'utilisation de l'outil OuiForm - Convention avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise relative à la transmission de données dans le cadre d'une étude sur l'insertion et le logement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charriot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1836**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Appel à manifestation d'intérêt - Parcours emploi intégré vers les métiers en tension - Convention avec Pôle emploi pour l'utilisation de l'outil OuiForm - Convention avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise relative à la transmission de données dans le cadre d'une étude sur l'insertion et le logement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le PMI'e 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, prévoit le développement de l'action de la Métropole de Lyon autour de 5 axes stratégiques thématiques :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion individualisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des entreprises et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Par ailleurs, 2 modes de faire transversaux complètent ces axes stratégiques sur les modalités et la méthodologie de travail qui devront accompagner la mise en œuvre de ce nouveau PMI'e :

- renforcer la participation des personnes concernées pour développer leur pouvoir d'agir,
- améliorer la collaboration entre acteurs pour simplifier l'accès au service public de l'insertion et de l'emploi.

Ce programme se décline en 38 actions de différentes natures. Parmi ces actions, les 3 axes opérationnels suivants nécessitent les décisions qui sont présentées dans la présente délibération :

- structurer l'offre de service pour répondre aux besoins des filières d'avenir et/ou en tension,
- apporter des outils aux professionnels dans la mise en œuvre de parcours d'insertion personnalisés,
- renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du logement.

II - Appel à manifestation d'intérêt pour un parcours renforcé vers les emplois en tension

En 2022, l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre recensait plus de 81 000 projets de recrutement sur la Métropole, dont 63 % étaient jugés difficiles par les entreprises.

En effet, de nombreuses filières connaissent de fortes tensions de recrutement, comme les secteurs de l'industrie, du numérique, des services ou bien encore des métiers plus spécifiques comme celui de conducteur de voyageurs.

Le manque de valorisation de ces métiers ainsi que le manque de qualification et de compétences sur le marché de l'emploi peuvent expliquer ces difficultés. Par exemple, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué d'environ 10 % en un an sur la Métropole.

A contrario, le nombre d'allocataires touchant le revenu de solidarité active (RSA) depuis plus de 4 ans a augmenté sur le territoire métropolitain.

Partant de ce constat, la Métropole souhaite développer des actions qui permettent aux allocataires du RSA de retrouver un emploi durable et accessible, tout en répondant aux besoins des entreprises sur des filières jugées prioritaires.

Dans ce but, elle a publié un appel à manifestation d'intérêt pour élaborer des parcours vers l'emploi plus intégrés sur ces métiers en tension. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt était d'identifier des porteurs de projets souhaitant proposer un parcours d'accompagnement vers l'emploi durable sur les filières en tension, de repérer les intentions de projet ou les projets en phase d'émergence ainsi que les offres déjà existantes sur le territoire et susceptibles de se déployer plus largement. Il s'agit, à travers cette initiative, de stimuler l'offre existante et de permettre aux acteurs de constituer des groupements de partenaires susceptibles de relever ce défi.

Dix-huit consortiums d'acteurs ont manifesté leur intérêt et pourront répondre, demain, à l'appel à projets métropolitain Parcours intégré vers les métiers en tension, qui vise à accompagner 3 000 personnes vers l'emploi et qui sera doté d'une enveloppe de 3 M €.

L'appel à manifestation d'intérêt propose aux lauréats, dans son règlement, une phase d'accompagnement destinée à structurer leurs projets respectifs.

Pour cela, la Métropole propose de mettre à disposition de chaque consortium un crédit d'heures d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sous la forme d'ateliers-conseils, dans l'objectif de consolider le projet ou l'idée de faire et, ce faisant, lui permettre de répondre aux attendus de l'appel à projets qui sera ouvert ultérieurement.

L'AMO identifiée est la société Amnyos, titulaire d'un marché public avec la Métropole sur cet objet, et le crédit d'heures maximum autorisé représente un coût total équivalent subvention de 10 000 € TTC pour la collectivité.

La liste des lauréats de l'AMI, bénéficiaires de cet équivalent subvention, est annexée à la présente délibération.

III - Convention entre la Métropole et Pôle emploi pour l'utilisation de l'outil OuiForm

La Métropole et Pôle emploi ont développé un partenariat donnant l'accès direct, pour les professionnels de l'insertion, à la prescription de l'offre de formation de Pôle emploi.

Cette prescription s'opère à travers un outil, OuiForm, qui permet de disposer d'une vision commune et en temps réel des offres de formation, des places disponibles et du suivi de formation des bénéficiaires, afin de simplifier leur accès aux formations.

La convention existante pour l'utilisation de cet outil étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention entre la Métropole et Pôle emploi pour poursuivre ce partenariat.

IV - Convention entre la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise portant sur l'étude sur l'insertion et le logement

Dans son programme partenarial annuel, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise va réaliser une étude portant sur l'insertion et l'accompagnement vers le logement. Elle vise, par la mise en regard des données, à évaluer et à améliorer les politiques publiques mises en œuvre.

Le traitement statistique est un volet de l'étude. Il permettra d'évaluer les besoins couverts et non couverts par les dispositifs actuels d'accompagnement pour les personnes bénéficiaires du RSA avec un contrat d'engagement réciproque en cours.

L'étude devra permettre, en outre, de repérer les freins rencontrés par les personnes dans leur parcours d'insertion et leur fréquence. Elle pourra montrer si ces personnes bénéficient systématiquement d'une mesure d'accompagnement au logement et, le cas échéant, si des redondances existent entre le champ de l'insertion et celui du logement. Elle permettra de mesurer la mise en œuvre d'accompagnements au logement dans la politique publique de l'insertion métropolitaine.

L'étude requiert la transmission de données à caractère personnel anonymisées entre la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour laquelle une convention est nécessaire.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités du transfert de données entre la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette étude est portée au registre du règlement général sur la protection des données de la Métropole qui, en sa qualité de responsable de traitement, définit les finalités de cette étude et mandate, pour sa réalisation, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui traite les données en qualité de sous-traitant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise à disposition d'un crédit d'accompagnement et de conseil équivalent à 10 jours maximum de l'AMO Amnyos pour accompagner les structures listées en annexe dans le cadre de la préparation de leur réponse à l'appel à projet Parcours emploi intégré métiers en tension,

b) - la convention entre la Métropole et Pôle emploi pour l'utilisation de l'outil OuiForm,

c) - la convention entre la Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour la transmission de données personnelles dans le cadre de l'étude sur l'insertion et l'accompagnement vers le logement.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** en résultant, plafonnée à 10 000 € TTC, sera imputée au budget principal - exercice 2023 - chapitre 017, sur l'opération n° 0P36O5068A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310972-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
